

Centre Intercommunal d'Action Sociale

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION PROCES-VERBAL DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi 31 janvier, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; OLLIVRO Hervé ; THOMAS Joseph ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo ; CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE MEAUX Vincent ; PETIT-LECLERC Françoise ; RASLE-ROCHE Morgan ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents : INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **15**
Absents : **10**
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **vendredi 20 janvier 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

Constatant que le quorum est atteint, la Vice-présidente ouvre la séance.

Avant de dérouler l'ordre du jour, la Vice-présidente souhaite ajouter une question :

Il s'agit de rectifier une délibération en date du 17 mars 2022 autorisant le recrutement d'un Animateur à l'EHPAD de Pontrieux.

Le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le Président ou son représentant à rectifier la délibération DEL 2022-03-17.

En préambule, la Vice-Présidente indique que Madame Stéphanie GENETAY personne qualifiée, a remis sa démission au Président qui en a pris acte.

En remplacement :

- **Monsieur Hervé OLLIVRO**, Directeur de la Maison de l'Argoat, a été désigné personne qualifiée par un arrêté du Président.

Le Conseil d'administration en prend acte.

1. **Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 Novembre 2022.**

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 Novembre 2022.

2. **CIAS**

- **Débat d'orientation budgétaire.**

Après avoir pris connaissance du Rapport présenté en séance, le Conseil d'Administration prend acte du Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 pour le CIAS et note que les options développées dans ce document seront présentées plus précisément dans le projet de budget 2023.

- **Report du ¼ des crédits d'investissement.**

Le Conseil d'Administration autorise le report du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget de l'année précédente pour pouvoir engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023.

- **Point sur la démarche ABS.**

Suite à la présentation (cf. document joint au PV), les élus souhaitent des précisions quant aux indices démographiques (cf. annexe 1).

En réaction à la diapositive consacrée aux indicateurs de santé, les membres présents expriment leurs vives inquiétudes quant à la menace de fermeture de services de l'Hôpital de Guingamp : permanences des soins, chirurgie et maternité. L'éloignement des centres hospitaliers de Saint Briec et Lannion pourrait engendrer de graves conséquences en cas d'urgence.

Le territoire est fragile : les indicateurs sociaux et sanitaires sont les plus défavorables.

L'arrêt de la permanence des soins et, par ricochet, la fermeture de la maternité seraient un très mauvais signal à la fois pour la population, pour les ménages et surtout pour les praticiens qui souhaiteraient s'installer sur le territoire.

Les membres présents préconisent des actions fortes auprès de l'ARS et du Ministère.

Mme Guillou indique que les élus ont prévu de s'impliquer fortement le 11 février 2022.

Sur les questions de mobilité, des administrateurs s'interrogent sur le déploiement de la plateforme de mobilité pilotée par l'Association WIMOOV (groupe SOS).

Le dispositif est en cours de démarrage. Il est financé par le CIAS et les partenaires institutionnels sur une période expérimentale. Une évaluation est programmée avant la période estivale.

Le Conseil d'Administration aura à se prononcer sur la poursuite (ou l'arrêt) des financements accordés et au **besoin**, sur une offre alternative proposée par les acteurs locaux.

Le Conseil d'Administration prend acte des travaux engagés pour l'Analyse des Besoins Sociaux.

- **Appel à initiatives locales de développement social et CISPDR.**

Il est proposé d'ajouter la mention suivante aux 2 documents :

« *Le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation* ». Dont acte.

Le Conseil d'Administration valide les 2 appels à projet.

Il sera amené à examiner les demandes de financement le 13 avril 2023.

- **Mission complémentaire du Centre de Gestion : Médiation.**

Suite à la présentation faite en séance, le Conseil d'Administration autorise le Président ou son représentant à signer, avec le Centre de Gestion, la convention d'adhésion au service Médiation.

- **CNAS : désignation d'un élu référent.**

Le Conseil d'Administration désigne M. Yannick LE GOFF pour représenter le CIAS au sein des instances du Comité National d'Action Sociale.

3. EHPAD :

- **Débat d'orientation budgétaire.**

Après avoir pris connaissance du Rapport présenté en séance, le Conseil d'Administration prend acte du Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 pour l'EHPAD « Les Magnolias » et note que les options développées dans ce document seront présentées plus précisément dans le projet de budget 2023.

- **Report du ¼ des crédits d'investissement.**

Le Conseil d'Administration autorise le report du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget de l'année précédente pour pouvoir engager des dépenses d'investissement sur l'exercice 2023.

- **Motion sur la situation des EHPAD.**

Suite à une table ronde organisée avec les élus et les directeurs des EHPAD du territoire, face aux très grandes difficultés rencontrées tant dans la gestion des ressources financières que dans les recrutements, il a été proposé au CIAS de rédiger une motion à faire adopter par les instances délibératives :

« Le Conseil d'Administration du CIAS, réuni ce jour, au nom de la qualité de prise en charge de nos aînés dans des structures à taille humaine et du maintien de l'emploi, entend :

- *Rendre hommage à l'engagement au quotidien des équipes.*
- *Apporter son soutien aux gestionnaires.*
- *Alerter les autorités de tutelle sur les difficultés rencontrées dans ces établissements.*
- *S'associer aux demandes des responsables des EHPAD pour que soient apportées des réponses concrètes aux problématiques impactant les établissements. »*

Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Administration adopte le projet de motion proposé en séance.

Validation du projet d'Etablissement.

La Directrice de l'EHPAD indique que ce projet a été élaboré par la Direction précédente. Il a été complété sur les volets animation et vie sociale.

L'EHPAD est conçu comme un lieu de vie pour que les résidents se sentent comme « chez eux ». Ils sont au centre des préoccupations de toutes les équipes.

La mise en place d'animations, de nouvelles commissions thématiques, de partenariats, l'achat d'un chariot Snoezelen vont dans ce sens.

Les résidents sont associés à la vie quotidienne. Ils sont de plus en plus mobilisés. Les familles sont reconnaissantes du travail fourni par les équipes.

Suite à la présentation faite par la Directrice de l'EHPAD, le Conseil d'Administration valide le projet d'établissement de l'EHPAD.

Point sur l'organisation du service Cuisine.

Suite à une rencontre avec l'équipe du service cuisine pour faire le point sur le fonctionnement de ce service, les agents ont plaidé pour un renouvellement du matériel et une demande de reconnaissance pour un agent (en charge de toutes les commandes).

Lors de ce RDV, la Vice-présidente a indiqué que le renouvellement progressif du matériel était prévu (cf. DOB). Elle a réaffirmé les exigences de la collectivité :

- Diminution de l'utilisation des surgelés pour réduire les coûts
- Amélioration de la gestion du gaspillage
- Transversalité avec les autres services

Suite aux précisions apportées en séance (absence de fiche de poste, qualité du travail effectué, difficultés de recrutement) tout en déplorant la méthode employée, l'agent ayant conditionné la prise en charge des commandes à une valorisation de cette tâche, le Conseil d'Administration valide le principe d'une reconnaissance sous conditions :

- L'élaboration d'une fiche de poste.
- L'inscription de nouvelles missions (contrôle des normes HACCP, gestion des commandes, application des prescriptions de la loi « EGalim »).
- La fourniture de prestations de qualité.
- Une revalorisation mesurée du régime indemnitaire à l'aune des nouvelles responsabilités confiées et ce, dans le cadre du RIFSEEP.

Point sur le projet de mutualisation avec le CCAS de la Roche Jaudy.

Les échanges avec le CCAS de la Roche Jaudy ont abouti à un projet présenté le 25/01/2023 aux autorités de tutelle :

Une fusion des deux établissements avec une orientation des résidents atteints de troubles ALZHEIMER sur le site de la Roche Jaudy (nécessitant quelques aménagements) et l'accueil des personnes moins dépendantes sur le site de Pontrieux dans un établissement neuf.

Une mutualisation des fonctions supports, de la cuisine et de la gestion du linge est également à l'étude.

Le Directeur du CIAS, La Directrice de l'Ehpad « Les Magnolias » de Pontrieux et le Directeur de l'Ehpad de la Roche-Jaudy, en concertation avec les élus, vont engager une réflexion sur les modalités logistiques et humaines de la fusion.

Une proposition sera présentée à l'ARS et au CD 22 afin que ces deux instances puissent se prononcer sur la viabilité du projet.

En ce qui concerne le projet de reconstruction de l'EHPAD de Pontrieux, les financeurs n'ont pas validé le plan de financement présenté par le CIAS au motif que le projet s'avérait trop coûteux (mauvaise estimation initiale et augmentation des coûts due à la conjoncture actuelle).

Les parties prenantes travaillent à un projet alternatif sur un autre site situé sur la Commune de Pontrieux. Affaire à suivre.

Annexe 1 :

Indice de vieillissement :

L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Indice standardisé de mortalité :

L'ISM est calculé, pour un groupe donné, comme le rapport entre le nombre de décès observés sur une période donnée et le nombre de décès qui seraient survenus au cours de la même période si ce groupe avait été soumis aux conditions de mortalité par âge de l'ensemble de la population.

Indice de jeunesse :

L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.